

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Sandra Ricard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère;

QU'UNE séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le **vendredi 11 mars 2022 à 8h30** sans la présence du public par vidéoconférence via l'application « Teams » ;

QUE conformément à l'article 956 du code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du règlement numéro 349 fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de perception
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

QUE l'enregistrement de cette séance sera publié sur le site internet et sur la page Facebook de la municipalité de Saint-Sylvère dès que possible, au cours des jours suivant la séance;

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère invite les citoyens et citoyennes à faire parvenir leurs questions portant sur le projet de règlement numéro 349 fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de perception, par courriel à l'adresse suivante : <u>info@saint-sylvere.ca</u> ou par la poste à l'adresse suivante : 756A rue Principale, Saint-Sylvère (QC) GOP1BO, avant 16h00 le jeudi 10 mars 2022;

QUE toutes les questions reçues seront données conseil municipal par la directrice générale dans le cadre de la période de questions de la séance.

Donné à Saint-Sylvère,

ce 8e jour du mois de mars 2022.

Sandra Ricard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, SOUSSIGNÉE Sandra Ricard directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié ledit avis public selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h00 et 19h00, le 8e jour du mois de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8e jour de mars 2022.

Sandra Ricard

Directrice générale et greffière-trésorière